

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/073 DU 15 MAI 2019 PORTANT NOMINATION DES
MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE LA
COMMUNICATION « CNC »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques
des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de
l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des
Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant révision du Décret N°100/29
du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et missions du
Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/127 du 29 août 2018 portant Missions et Organisation du
Ministère de la Communication et des Médias ;

Sur proposition du Ministre de la Communication et des Médias ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil National de la Communication :

- Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI : Président ;
- Monsieur Laurent KAGANDA : Vice-Président ;
- Monsieur Jacques BUKURU : Secrétaire Exécutif ;
- Maitre Jean MUVAYO : Conseiller Juridique;
- Madame Yvette IRAMBONA : Trésorier ;
- Monsieur Chanel NSABIMBONA : Membre ;
- Madame Vanessa BUTOYI : Membre ;
- OPP1 Pierre NKURIKIYE : Membre ;
- Monsieur Pascal NAHIMANA : Membre ;
- Monsieur Ernest HATUNGIMANA : Membre ;
- Monsieur Jacob RIZIKI : Membre ;
- Monsieur Jérôme NIYONZIMA : Membre ;
- Pr. Steve DE CLIF : Membre ;
- Monsieur Adamond HARUSHIMANA : Membre ;
- Monsieur Claude Bernard MANIRAMBONA : Membre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

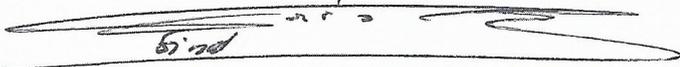
Article 3: Le Ministre de la Communication et des Médias est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 15 mai 2019

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.-

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS,

Frédéric NAHIMANA.-